

Règlement intérieur Accueil de loisirs et périscolaire

1. Présentation :

L'Association Familles Rurales de Beaumont-Monteux a pour objectif de développer des actions et services destinés à aider les familles dans la vie quotidienne. Elle a pour objectif l'épanouissement des personnes, par l'organisation d'activités sportives, culturelles et sociales, dans un esprit d'ouverture et d'accueil, et fait appel à **la participation, la solidarité et à la responsabilité de ses adhérents**.

L'Ile aux enfants accueille les enfants scolarisés de 2 à 11 ans pour le périscolaire du matin et soir. Pour les mercredis et les vacances le centre accueille les enfants de 3 à 11 ans. L'accès à ce service est conditionné par l'acceptation sans réserve du présent règlement.

2. Adhésion :

Toutes les familles désireuses d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs, doivent s'acquitter de la carte d'adhésion Familles Rurales de l'année civile en cours d'un montant de **28€**. Cette carte permet de bénéficier :

- des activités de l'association et en particulier de l'Accueil de Loisirs, du service périscolaire, et des activités sportives.
- d'une couverture d'assurance pour les activités proposées par l'Association
- du service de défense des consommateurs, de l'environnement et des familles,
- de tarifs préférentiels dans certains magasins sur présentation de la carte. Cette carte est valable dans les autres associations Familles Rurales de France.

3. Modalité d'inscription :

➤ A l'inscription, les familles doivent compléter une **fiche de renseignements**, une **autorisation parentale**, une **fiche sanitaire** avec la **photocopie des vaccins**. Elles fourniront un **justificatif de quotient familial** et ce présent **règlement signé**.

➤ Les inscriptions aux différentes activités se font auprès du directeur au numéro de l'accueil : **04.75.84.70. 95**

➤ Pour l'accueil périscolaire (matin soir et mercredi) : Un planning d'inscription mensuel ou annuel doit être fourni par les familles avant la venue de l'enfant.

Toute modification des inscriptions (ajout et annulation) doit être signalée à l'avance **par l'envoi d'un message écrit à notre adresse mail : ileauxenfants.alsh@orange.fr**. **Dans le cas précis d'une annulation liée à une absence d'un(e) enseignant(e), nous vous demandons de nous en avertir également. L'école proposant un service minimum d'Accueil nous ne pouvons en déduire quels enfants seront présents ou non.**

Toute inscription périscolaire et mercredi sera **facturé après trois absences non justifiées au cours de l'année scolaire**. Une absence est considérée justifiée sur présentation d'un justificatif médical envoyé dans la semaine qui suit l'annulation ou si l'annulation est faite **au moins 7 jours à l'avance**.

L'accueil Périscolaire ferme à 18h30. **Un retard doit rester très exceptionnel** et être signalé par téléphone. Le dépassement sera facturé sur la base d'une heure de présence. Le planning d'inscription mensuel est fourni chaque 15 du mois pour le mois suivant. La facturation a lieu par mail dans les 15 jours suivant le mois écoulé.

➤ Pour l'accueil de loisirs (vacances) : Les inscriptions devront se faire durant le mois précédent la période concernée après réception du mail du Directeur envoyé un mois avant. Les absences seront facturées (sauf avec présentation d'un justificatif médical). La facturation et le règlement ont lieu avant le début de la période de vacances.

4. Fonctionnement :

Périscolaire Matin et Soir	Mercredis Journée et demi-journée	Petites et Grandes Vacances
<p><u>Lieu et Horaires :</u></p> <p>L'Accueil périscolaire Familles Rurales est ouvert les mêmes jours que les écoles de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. A partir du 02 septembre.</p> <p>Heure d'arrivée le matin au plus tard à 8h00.</p> <p>Les enfants ne pourront pas être remis aux parents durant le trajet.</p> <p>Le matin tous les enfants sont accueillis à la maison des sports (2 chemin du stade)</p> <p>Les lundis, mardis et jeudis soir les enfants de maternelles sont accueillis dans les locaux de l'école saint Joseph (21 rue des écoles). Les enfants de primaires sont accueillis à la maison des sports.</p> <p>Les vendredis soir tous les enfants sont accueillis à la maison des sports.</p> <p>Afin de permettre aux enfants de goûter tranquillement, nous demandons aux parents de venir les chercher à partir de 17h30.</p> <p>Jusqu'à 17h40 une seule heure est facturée.</p>	<p><u>Lieu et Horaires :</u></p> <p>L'Accueil de loisirs Familles Rurales est ouvert les mêmes semaines que les écoles à partir du mercredi 04 septembre. Il est ouvert de 07h30 à 18h30. Heure d'arrivée le matin au plus tard à 9h00. Heure de départ entre 17h et 18h30.</p> <p>Il est possible de s'inscrire à la journée ou à la demi-journée avec repas.</p> <p>Si inscription à la demi-journée du matin : Arrivée le matin avant 9h, départ entre 13h15 et 13h45</p> <p>Si inscription à la demi-journée de l'après-midi : Arrivée le matin entre 11h45 et 12h, départ entre 17h00 et 18h30</p>	<p><u>Lieu et Horaire :</u></p> <p>L'Accueil de Loisirs est ouvert durant les Petites Vacances de février et d'avril la première semaine. Pour les Grandes Vacances il est ouvert tout le mois de Juillet et à la Toussaint les deux semaines.</p> <p>De 7h30 à 18h30 tous les jours sauf le vendredi 18h00</p> <p>Heure d'arrivée le matin au plus tard à 9h00</p> <p>Afin de permettre aux enfants de goûter tranquillement, nous demandons aux parents de venir les chercher à partir de 17h00 tous les jours de la semaine</p>

<p><u>Goûter</u> : Le goûter est à fournir par la famille.</p>	<p><u>Repas et Goûter</u> : Le repas et le goûter sont fournis par l'Accueil de Loisirs. En cas de pique nique le centre le fourni aussi.</p>	<p><u>Repas et Goûter</u> : Le repas et le goûter sont fournis par l'Accueil de Loisirs. En cas de pique nique le centre le fourni aussi.</p>
<p><u>Activités</u> : Différentes activités sont proposées : manuelles, sportives et relative à l'environnement.</p>		
<p><u>Encadrement</u> : Le nombre d'animateurs sera défini selon la réglementation pour l'encadrement d'un Accueil Collectif de Mineurs. En cas d'accident, La direction de l'accueil prévient les familles afin de les informer de la situation. La direction aura au préalable appelé le médecin ou les services d'urgence si la situation le nécessite.</p>		
<p><u>Conditions d'accueil</u> : Les enfants doivent être accompagnés auprès des animateurs le matin, et récupérés le soir auprès des animateurs également. <u>Il est IMPERATIF de signaler aux animateurs que vous partez avec votre enfant !</u></p> <p>Si une personne autre que les parents est susceptible de venir chercher l'enfant, son nom doit être porté sur la fiche d'inscription de l'enfant et une carte d'identité lui sera demandée. Les animateurs se réservent le droit de ne pas confier les enfants à une personne non signalée.</p>		
<p><u>Repas</u> : Le centre peut fournir des repas végétarien et sans porc. Pour les allergies alimentaires, nous ne pouvons fournir un repas adapté. Une organisation est possible et est à discuter avec le directeur.</p>		

5. **Tarifs (pour l'année en cours):**

Périscolaire :

Le coût horaire est en fonction du quotient familial (2.90€ pour QF<1200, 3€ Au-delà).

Facturation : forfait 1h le matin quelque soit le temps présent. Le soir, 1 heure, puis à l'heure entamée.

Les factures sont établies en fin de mois et doivent être payées dans les quinze jours qui suivent leur réception.

Tout retard de paiement supérieur à 2 mois entraînera systématiquement le refus d'accueil des enfants.

Mercredi et Vacances:

Le coût de la journée avec repas et goûter est à 21 € sans aide de l'Arche Agglo,

Pendant les vacances, l'accueil est fait uniquement à la journée

Pour les mercredis, la demi-journée avec repas est de 15 € sans aide de Arche Agglo.

La priorité est donnée aux enfants inscrits à la journée et de manière régulière.

ATTENTION : le montant des aides aux familles peuvent être modifiés en 2025.

La journée avec repas :

QUOTIENT FAMILIAL	T1 0 à 359	T2 360 à 564	T3 565 à 720	T4 721 à 900	T5 901 à 1200	T6 1201 à 1500	T7 1500 et +
Participation de Arche Agglo	8 €	8 €	8 €	8 €	6,80 €	4,80 €	0,85 €
Coût restant pour la famille (résidente arche)	13 €	13 €	13 €	13 €	14,20 €	16,20 €	20,15 €
Coût famille hors Arche Agglo	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	21 €	21 €

La demi-journée avec repas :

QUOTIENT FAMILIAL	T1 0 à 359	T2 360 à 564	T3 565 à 720	T4 721 à 900	T5 901 à 1200	T6 1201 à 1500	T7 1500 et +
Participation de Arche Agglo	5 €	5 €	5 €	3,20 €	3 €	2 €	0,20 €
Coût restant pour la famille (résidente arche)	10 €	10 €	10 €	11,80 €	12 €	13 €	14,80 €
Coût famille hors Arche Agglo	14,5 €	14,5 €	14,5 €	14,5 €	14,5 €	15 €	15 €

Les Séjours :

Pour les séjours, les familles bénéficient aussi d'une aide ArcheAgglo. Le coût à la journée hors aide arche agglo sera communiqué en fonction de la nature du séjour.

QUOTIENT FAMILIAL	T1 0 à 359	T2 360 à 564	T3 565 à 720	T4 721 à 900	T5 901 à 1200	T6 1201 à 1500	T7 1500 et +
Participation de Arche Agglo	17,5€	17,5 €	17,5 €	19,6 €	17,50 €	10,50 €	0,70 €

6. Sécurité et Discipline :

L'accueil de Loisirs n'est pas responsable des objets (perte ou vol) ayant été apportés par les enfants (téléphone, jeux électroniques, bijoux ...).

En cas de non-respect *répété* des règles de vie de la structure, et *de mise en danger* des autres enfants, l'équipe d'animation pourra prendre la décision d'exclure un enfant après avoir convoqué les parents.

Les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) jusqu'à leur remise à un adulte salarié de l'accueil de loisirs.

7. **Important :**

Merci de penser à équiper les enfants en fonction de la météo prévue (casquette en cas de chaleur ou vêtement de pluie ou protection contre le froid).

Les Règles de Vie propres à l'Accueil de Loisirs seront établies avec les enfants au cours des premières semaines de l'année scolaire. Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure.

8. **Accueil périscolaire exceptionnel :**

Pour des raisons très exceptionnelles (météo difficile par exemple) l'accueil périscolaire du matin et du soir peut être déplacé à la maison des associations, 16b rue des écoles 26600 Beaumont- Monteux.

Pour vous avertir un panneau sera accroché sur le portail du stade facilement identifiable de loin (logo Familles Rurales).

9. **Départ pour activité sportive :**

Il est possible qu'un enfant quitte le centre pour se rendre à une activité sportive. L'enfant devra être pris en charge par un adulte. La direction doit être avertie au préalable et avoir connaissance du nom et prénom de l'adulte

10. **Nom et Signature des parents :**

.....

.....